

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, (franc de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 29 JUILLET 1851.

No. 87.

Les sociétés secrètes en Hollande.

Nous continuons à recueillir les faits dont se glorifie la société secrète *Unitas* dans le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1850. *Unitas* se plaint amèrement de la décadence des affaires temporelles de ses clients, et pour exciter leur haine contre les catholiques, c'est à ceux-ci qu'elle attribue cette décadence. Elle constate ensuite ses efforts pour multiplier les mariages mixtes, et donne le détail des fonds employés à secourir les ménages catholiques, ou l'un des survivants, après leur dissolution, n'importe lequel, pourvu que les enfants soient élevés dans la croyance protestante.

Lisez le rapport, et vous la verrez travailler avec ardeur et au prix des plus grands sacrifices à placer ces enfants dans des hospices réformés, à y employer même la même tentative afin d'être bien certain que rien de la famille n'échappera à son ardent fanatisme. Vous la verrez attacher de l'hospice de bienfaisance, à Maastricht, pour prendre à ses propres frais un petit hôpital, pour la seule raison qu'on en avait confié le soin à un catholique. Vous la verrez même, et ici nous tombons dans le baroque, vous la verrez promettre le secours de ses fonds au Révé. M. Schilt, ministre de l'Évangile à Bodegraven, qui, possédant par un saint zèle, réclame par exploit d'omission par devant les tribunaux un autre petit hôpital qu'il prétend être en droit d'arracher des bras de son père nourricier, parce que celui-ci appartient à la croyance catholique.

Telle est la duplicité de la société *Unitas*, qu'elle nie étonnamment toute participation active au prosélytisme, au moment où elle tremble, dit son rapporteur, que ses nombreux succès dans ce genre n'aient pour résultat de multiplier les mariages mixtes en faisant naître la confiance qu'en cas de décès d'un des conjoints, il sera pourvu au sort des enfants par les associations protestantes, à condition qu'ils soient élevés dans cette croyance.

Une autre industrie d'*Unitas* est d'acquiescer des immeubles, afin d'en expulser les catholiques et d'en confier l'exploitation à des protestants. C'est ainsi qu'elle classait naguère d'une blanchisserie deux catholiques septuagénaires, pour y placer un protestant qu'elle avait préalablement envoyé à ses frais à Paris, apprendre cet état. Elle a des capitaux pour aider ses coreligionnaires à faire aux catholiques une concurrence mortelle. Ces secours permettent, en effet, aux protestants de briser à bas prix leur marchandise et la main-d'œuvre, jusqu'au jour où les catholiques sont ruinés. Alors les émissaires d'*Unitas* se présentent, offrant à ces malheureux de l'argent et des secours de toute nature s'ils veulent apostasier, et pourtant, à chaque nouvelle industrie qu'elle élève contre une industrie catholique analogue, elle jure et proteste que c'est uniquement pour soutenir et défendre un intérêt protestant contre les machinations et la malveillance des catholiques. Voici un passage du compte-rendu :

Le rapport du département de Leyde se distingue cette année par les preuves qu'il fournit des soins que les administrateurs prennent des Protestants y exerçant un négoce quelconque. Ceux-ci ont couru grand risque de réprouver une petite sensible par la transfusion au profit de l'hôtel du *Lin-d'Or* aux mains de catholiques. Fort heureusement qu'un *trou membrais* d'*Unitas* ont mis un protestant à même d'acquiescer cet établissement, que les administrateurs nous prient de recommander tout particulièrement à votre bienveillance.

Je ne prétends pas reprendre notre auteur, contester à la société *Unitas* le droit de tenir cabaret; puisqu'elle s'est déjà faite herbergère, boulangère et blanchisseuse, pourquoi ne le ferait-elle pas les passants? Mais je constate que lorsque l'occasion s'en présente, elle le fait uniquement pour ôter à un pauvre catholique le moyen de gagner son pain. Telle est la clarté des sociétés secrètes protestantes?

Nous devons passer par dessus d'autres détails et nous arrêter aux moyens qu'emploie *Unitas* pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse :

On la voit soutenir des écoles, tant bien que mal, plus même que ses faibles moyens ne lui permettent. Les résolutions qu'on y fait agir sont, en premier lieu, le soin que l'on met à ce que l'instituteur ou le maître d'école soit toujours un bon et zélé protestant; et qui est très-aisé, au moyen des examens où tous les aspirants sont déclarés incapables, à l'exception de celui reconnu, à l'avance, propre à atteindre le but qu'on se propose.

À ce premier ressort vient se joindre celui des livres élémentaires faits tout exprès pour les écoles mixtes. Le poison y est si bien trituré, si habilement délayé, que parfois même il se dérobe aux efforts de l'analyse. Ils se fabriquent, à peu près tous, dans la grande officine de la société *Unitas*, le nom de société secrète, en érigeant un peu les allures, et n'en tend pas moins au même but. C'est une variété du genre. Or, cette société compte dans son sein de très-habiles chimistes littéraires, à qui l'on peut s'appuyer pour une savante composition de filtres religieux.

Elle ne vient pas me parler jusqu'à satiété de votre loi de 1806, de vos règlements, de vos ordonnances, de vos instruments et de vos arrêtés royaux, toutes dispositions qui interdisent l'enseignement religieux dans les écoles. Tout cela est passé depuis longtemps à l'état de lettre morte; depuis plus de quarante ans toutes ces mesures, nées sans viabilité, n'ont été ni observées ni respectées par qui que ce soit, pas même par ceux qui étaient expressément chargés d'en surveiller l'exécution. Voulez-vous que je vous dise pourquoi? C'est que toutes les avenues qui menaient au sanctuaire étaient gardées par des adeptes qui empêchaient la loi de passer. C'est que tous ceux qui devaient s'y conformer, comme ceux qui devaient veiller à son observance, étaient protestants; directeurs et inspecteurs, maîtres d'écoles et instituteurs, tous docteurs *ejusdem farinae*.

La société *Unitas* a donc par le fait le monopole de l'enseignement. Si quelquefois un catholique obtient une place d'instituteur, ce cas se présente rarement, et alors *Unitas* pousse les hauts cris. On lit dans son rapport :

Puisqu'il est vrai que nos administrateurs à Delhi se sont fait connaître par tout ce que nous en avons vu pour de chauds défenseurs de la main-à-main du principe protestant au moyen d'une instruction éclairée à donner à la jeunesse, il doit avoir été bien pénible pour eux que pas un seul protestant ne se soit présenté pour remplir la place récemment vacante dans une école particulière de seconde classe, et qu'ainsi cette école ait été confiée à un catholique, seul candidat qui se soit présenté et qui donnât d'ailleurs des preuves de capacités. C'est ainsi qu'un catholique se trouve placé à la tête d'une école où résidait naguère un protestant! Ce qui ne peut pas manquer d'avoir des suites funestes pour les autres écoles dirigées par des instituteurs protestants dans cette ville.

Le système d'instruction publique établi dans les Pays-Bas, avec ses examens, ses écoles mixtes, son enseignement en commun, et le monopole de l'État, qui livre l'enseignement aux protestants de la manière la plus exclusive, est singulièrement cher à la société *Unitas*. Aussi ne parle-t-elle qu'avec un goûs de la nouvelle loi sur l'instruction publique que le ministre doit proposer, dit-on, et se prépare-t-elle à la combattre. Le rapport que nous analysons contient sur ce point un véritable manifeste. *Unitas* y déclare qu'elle fera marcher son har et arrièrè dans toute la loi qui ne consacre point le principe religieux chrétien dans l'enseignement, ou, en d'autres termes, qui ne lui assure pas le droit inprescriptible de diriger l'éducation et l'enseignement de la jeunesse catholique. Pour dissimuler tout ce qu'une pareille prétention a d'odieux, *Unitas* se plaint à supposer que les catholiques cherchent à confisquer le monopole à leur profit. Notre auteur réfute en ces termes cette ridicule hypothèse :

Tout ce que les catholiques demandent, tout ce qu'ils réclament, et ce qu'ils ont droit d'obtenir, ne vous en déplaise, c'est qu'on leur laisse qu'*Unitas* repousse comme une monstruosité, alors qu'il serait aux mains des catholiques, ne soit pas plus longtemps exercé contre eux par les protestants. En d'autres termes, les catholiques demandent pour eux une part notable, une part proportionnée à leur nombre et, comme le démontre si soigneusement *Unitas* pour les protestants, une part convenable aux besoins naturels et sociaux de leur jeunesse, ainsi que celle-ci ne soit pas plus longtemps livrée à l'exploitation des forerons des sociétés secrètes, et nourrie de leur précieuse doctrine. Ou serait-ce peut-être que ce qu'*Unitas* considère comme une énormité, alors que les catholiques en seraient

en possession, devient une chose toute rationnelle quand l'abus est le partage des protestants.

Les décrets royaux actuellement en vigueur ont mis d'abord le monopole de l'enseignement aux mains du gouvernement; une loi nouvelle est annoncée de quelque manière que cette loi s'y prenne, soit qu'elle s'agisse de l'instruction primaire l'élementaire religieux de l'élementaire profane, soit qu'elle juge préférable de les combiner et de les faire marcher de front sur les bancs de l'école, les catholiques attendent de sa droiture et de son équité qu'elle ne place plus sous la même ficelle l'enfant catholique et l'enfant protestant, mais qu'elle consacre enfin le principe de la liberté des croyances. Depuis quarante ans qu'ils ont gémi sous le funeste système des écoles mixtes, les catholiques ont eu le temps de l'apprécier et de le maudire. Ils ne veulent pas voir plus longtemps leurs enfants endoctrinés par des instituteurs protestants, non plus que ceux-ci ne voudraient confier l'enseignement de leur jeunesse à des instituteurs catholiques. Et puisque la constitution assure aux uns et aux autres des droits égaux, les écoles professionnelles s'ouvrent à toute difficulté. Elles sont de justice cumulative, et celui-là seul serait mauvais citoyen qui s'y opposerait, puisqu'il méconnaîtrait les droits d'une portion notable de la nation et jetterait un brandon de trouble au milieu des populations de l'État en cherchant à perpétuer une anomalie.

Tous nos lecteurs feront des vœux pour que les catholiques de la Hollande soient soustraits par la nouvelle loi au joug qui pèse sur eux, pour que la liberté d'élever leurs enfants comme la religion le prescrit de le faire, leur soit enfin accordée; pour que dans la bataille législative qui va se livrer, le parti des protestants honnêtes et amis d'une sage et véritable liberté l'emporte sur le parti des protestants fanatiques, dont l'ignoble société *Unitas* et les autres sociétés secrètes, ses sœurs, sont le principal soutien.

Angleterre.—Chambre des Communes.

Nous extrayons de l'*Univers* l'article qui suit :

(Dépêche Télégraphique.)

Londres, samedi 5 juillet.

Le bill sur les titres ecclésiastiques a été lu pour la troisième fois, hier, dans la Chambre des Communes.

Lord John Russell avait proposé l'exclusion de deux amendements importants de M. Thesiger. Ses propositions ont été rejetées, la première par une majorité de 79 voix, la seconde par 51.

Ce bill a été ensuite adopté et passé à la Chambre des Lords.

Une ère nouvelle s'ouvre pour l'Angleterre. Les persécutions légales contre les catholiques vont recommencer. Les whigs, ces prétendus champions du libéralisme et de la liberté de penser, viennent d'ajouter à l'histoire de leur parti une des pages dont ils auront à rougir d'avantage devant la postérité.

M. Grantan a en raison de proposer, sous forme d'amendement, à la Chambre des Communes, de changer le titre du bill et de l'appeler, conformément à son objet : "bill destiné à empêcher le libre exercice de la religion catholique romaine dans le royaume-uni." Ce projet de loi ne signifie pas autre chose; mais l'hypocrisie anglaise ne veut pas en convenir; elle a rejeté l'amendement de M. Grantan.

Les débats qui ont précédé le renvoi du bill à la Chambre des Lords ne sont pas moins instructifs que les discussions antérieures. La Chambre, malgré les instances de lord John Russell et de l'avocat-général, qui l'un et l'autre, ont insisté pour qu'elle revint sur ses derniers votes en faveur des amendements Thesiger, la Chambre disons-nous, a confirmé le double échec qu'elle avait fait subir au cabinet. Deux nouveaux votes ont dit au Ministère : "Qui veut la fin veut les

moyens; en conséquence, nous maintenons les amendements qui, la loi une fois votée, ne permettront pas de les laisser à l'état de lettre morte." Avis aux évêques qui seront appelés à occuper les sièges d'Angleterre. Ils auront à payer 2,500 francs d'amende pour recevoir de Rome leur bulle d'institution, plus, 2,500 francs pour prendre le titre de leur siège. Et dans le cas où le Ministère hésiterait à s'engager dans des poursuites, grâce à sir F. Thesiger, le premier fanatique venu saisir les tribunaux. Nous ne tarderions pas à voir les riches sociétés protestantes de Londres assumer les fonctions du ministère public et consacrer une partie de leurs ressources à poursuivre le culte qu'elles se donnent pour mission de combattre.

Lord John Russell a exposé avec habileté les embarras que le maintien des amendements Thesiger va susciter au pouvoir. Il a espéré vainement l'obstination de la chambre, en lui expliquant que non seulement un même délit se trouvera frappé deux fois de la même peine, mais encore qu'il deviendra impossible, pour les journaux du royaume, de reproduire, à titre de renseignement, les brefs, rescripts, bulles ou lettres apostoliques émanés du Saint-Siège. Le bill, de l'aveu de son auteur, porte donc atteinte jusqu'à la liberté de la presse! Après cet exposé, on aurait pu croire que lord John Russell n'aurait pas accepté les modifications du bill que la chambre lui imposa. Vain espoir! Les whigs ne pouvaient pas la logique jusqu'à sacrifier le pouvoir devant un échec, quelque significatif, quelque humiliant qu'il soit. La chambre a refusé de revenir sur ses votes; elle les a franchement maintenus. Le ministère pouvait aussi maintenir son opinion en se retirant. Il a préféré ajouter un affront à la liste de ceux que la chambre lui a fait subir depuis l'ouverture de la session. Cette conduite est moins chevaleresque que de se retirer; mais elle est plus lucrative. Une humiliation de plus ou de moins, quand on en a déjà tant eue, qu'importe! Écoutez Lord John Russell expliquant les raisons d'État qui le forcent à garder son portefeuille :

Je dis que ma responsabilité officielle (et je la comprends fort bien) serait engagée et compromise si, après l'incroyable aggression de Rome, je consentais à laisser de côté le bill ayant pour but de réprimer de tels actes. J'ai annoncé mon opposition motivée aux amendements de l'honorable F. Thesiger; mais ces amendements eux-mêmes, tout bien considérés, ne sont pas de nature à me déterminer à rejeter le bill. (Applaudissements.) Pour moi, il me suffit que rien dans ce bill ne nuise contre la liberté religieuse. Nous ne consacrerons jamais un bill d'où pourrait dériver des peines dont un ministre d'État ne pourrait pas violer la liberté religieuse. Si la religion catholique romaine était une religion reconnue, qu'il y a dans le monde d'autres chrétiens que les catholiques romains; si elle n'avait pas la prétention de nommer des archevêques et évêques de Westminster, Birmingham, Armagh; si elle dénonçait seulement les prétentions de l'Église catholique romaine elle-même dans certains districts, il n'y aurait pas dans le Parlement, dans le pays ni de discussions ni d'opposition en ce qui concerne l'augmentation de ses évêques.

L'agression consiste en ceci: c'est que les catholiques romains ne veulent pas reconnaître d'autres qu'eux. Ce sont là des prétentions qui est impossible d'admettre; aussi ne considérons-je pas, en présence de ces prétentions, les amendements proposés comme consacrant un système de persécution. Nous pouvons autoriser la liberté des cultes en Angleterre, mais nous ne devons pas souffrir qu'un souveraineté étrangère se pose vis-à-vis de notre souveraineté. (Applaudissements.)

Les annales parlementaires de nos voisins n'offrent pas d'exemple d'un ministre cherchant à se cramponner au pouvoir à l'aide de telles subtilités, de pareilles hypocrisies. Quelles lumières les controverses engagées depuis le mois d'octobre dernier sur l'établissement de la hiérarchie catholique ont-elles jetées dans l'esprit de lord John Russell? N'est-vent la pensée de la mort, du suicide vint se présenter à mon esprit, mais je ne voulais pas l'envisager. Je m'engageai dans les montagnes si hautes et si solitaires de la Méditerranée à l'Océan. Je ne voyais nulle habitation, nul être humain. Je m'engageai plus avant encore et bientôt je me vis au milieu d'un immense désert où je croyais que nul pas d'homme n'avait jamais foulé le sol. Je restai là plusieurs jours, mais la faim se faisant sentir je sortis de ces lieux sauvages. Je tentai un dernier voyage. Je traversai la France en toute hâte et j'allai en Suisse, croyant éprouver quelque distraction. Je me rendis dans la vallée de Sion et je me mis à chasser du matin au soir, et la nuit je ne dormais pas, je demandais aux philosophes et aux sages anciens et modernes un peu de consolation et un peu plus de matérialisme. Je me lançai dans toutes les jouissances matérielles, mais cette dernière déception fut bien vite envolée et le remords revint toujours à moi plus terrible et plus menaçant. Oh! que la vie me parût lourde à porter!

Un jour, après avoir longtemps erré dans les montagnes où à chaque pas s'ouvre un précipice, un abîme sans fin, je m'en revenais seul avec un petit père que j'avais rencontré en route; je traversais une gorge profonde et obscure, enroulée entre deux chaînes de hautes montagnes, dont les cimes inclinées, menaçaient de s'écraser au fond du précipice, où un effroyable torrent fait entendre sa voix mugissante à une profondeur que je ne pouvais voir; je devrais l'espace que je parcourais. Sou-

il pas évident que le chef du Gouvernement ne veut ni entendre ni comprendre, quand il ose nous parler d'agression de Rome? Au nom de quel principe lord John Russell prétend-il imposer aux catholiques l'obligation de reconnaître les protestants comme des fils soumis de l'Église de Jésus-Christ? Les catholiques reconnaissent qu'il y a d'autres chrétiens qu'eux; mais il croient que ces chrétiens sont séparés de l'Église universelle, qu'ils ne sont pas catholiques. Jusqu'à ce jour, les protestants s'étaient fait gloire de leur séparation, et ils avaient tenu à établir qu'ils n'avaient rien de commun avec l'Église dont ils étaient sortis. Si lord J. Russell se désole de cet isolement, qu'il suive l'exemple de lord Feilding, de lord Campden, et il s'apercevra que les Romains n'ont aucune prévention contre les chrétiens d'Angleterre, dont ils admirent les qualités et les vertus. Lord John Russell suppose-t-il que les catholiques romains se préoccupent beaucoup de l'opinion que les protestants anglais entretiennent sur leur compte? Que les sectaires du gouvernement anglais nous croient chrétiens ou idolâtres, cela nous inquiète peu; leur jugement ne saurait nous enlever le trésor de la vérité. Pourquoi ne répondent-ils pas à notre indifférence par une semblable indifférence? Ne paraît-il pas que l'anglicanisme craigne de se trouver, en réalité, hors du christianisme, parce que l'Église catholique ne le reconnaît pas au nombre de ses fils? Que vous importe l'opinion de Rome, si vous ne croyez ni à sa mission divine ni à son infailibilité? Ne rendez-vous pas involontairement hommage à sa souveraineté spirituelle par les mesures adoptées contre elle et surtout par les arguments invoqués pour justifier vos prétentions? L'Église verra passer la tempête; son autorité restera debout, tandis qu'il n'est pas certain que vos institutions religieuses et politiques n'en soient ébranlées. Laissons à l'un de vos hommes d'État, sage, clairvoyant et sincère, le soin de tirer les conséquences du bill que la Chambre des Communes vient d'adopter.

Je ne puis, dit M. Gladstone, laisser passer cette dernière occasion sans renouveler de la manière la plus solennelle ma protestation contre le bill. A mes yeux, ce bill est hostile aux institutions nationales et surtout à la religion anglaise; parce qu'il apparaît à cette religion à compter sur d'autres appuis que ceux de sa force spirituelle et de sa vitalité, seules sources de vigueur pour elle; il tend aussi à miner et affaiblir la loi en France, il méconnaît le grand principe de la liberté religieuse; sous l'empire duquel ce peuple sage et intelligent a assis d'une manière permanente sa législation depuis des années; il tend enfin à relâcher et détruire les liens de la concorde et du bon vouloir qui doivent réunir toutes les classes et les croyances des sujets de la Reine. (Applaudissements.)

Ce bill, en effet, sera en Irlande un objet de mépris ou le signal de la guerre civile. Pas un évêque ne se soumettra à ses prescriptions. Déjà s'organise une puissante association catholique, destinée à défendre les libertés conquises en 1829. Cette association est encouragée par les évêques, qui tous adhèrent à son programme et promettent de s'appuyer sur elle dans la lutte qu'ils vont avoir à soutenir. L'évêque irlandais, nous assure-t-on, est déterminé à affronter les poursuites légales. Aussitôt la loi promulguée, les évêques adresseraient à l'Irlande un manifeste dans lequel ils prendraient tous le titre de leur siège. Croit-on que lord John Russell soit assez fort pour traduire devant les tribunaux 29 Archevêques et évêques qui s'y présenteraient escortés des sympathies du clergé, du clergé, des vœux et des bénédictions de leurs troupeaux? Si l'évêque irlandais réalise son plan, il étouffera la loi à l'instant même où elle verra le jour.

LES SUITES D'UN DUEL

OU CONSEILS DU REPENTIR.

(Suite.)

Un soir que livré à mes rêveries, je respirais l'air pur sur les bords de la Garonne, et que je contemplais machinalement cette ville si pleine de souvenirs de gloire et de splendeur, un homme s'arrêta brusquement devant moi. Il me contempla un instant puis son visage se contracta d'une fureur subite et poussa une exclamation subite de colère. Cet homme c'était Charles Durand, l'ami, le témoin de Léon à ce duel funèbre. Il venait de me reconnaître malgré le changement opéré dans mes traits. Il me dit avec une sorte de évanouissement que me sachant à Toulouse par un de ses amis qui m'y avait vu quelques semaines auparavant il y était venu en toute hâte, pensant bien me trouver, et que ce soir là comme tous les autres jours il n'était sorti que dans l'espoir de me rencontrer. Puis il me remit un petit paquet qu'il tenait sous son bras et me dit que si le lendemain à midi j'étais encore à Toulouse il irait faire sa déclaration au parquet judiciaire comme assassin duelliste de son ami. Ses paroles étaient accablées comme la pointe aigüe d'un stylet, et il avait parfois un rire saccadé qui me faisait un

mal affreux. Il s'éloigna après m'avoir dit que la mort que j'avais donnée à Léon avait fait deux autres victimes, et avec un sourire implacable il me souhaita bonne chance et grande paix avec ma conscience.

Je fus atterré par ses paroles, et au milieu du trouble le plus grand je restai chez moi. J'ouvris le petit paquet qu'il m'avait remis. C'était le portrait de Léon que vous voyez là contre le mur, et la lettre que j'ai en ce triste ouvrage de vous lire tout à l'heure et que Charles avait jointe au portrait avec une érudition savante. La vue des traits de l'infortuné Léon, réveilla en moi tout un océan d'amères douleurs et de sombre désespoir. Je lus cette lettre, dernières pensées d'un homme à l'agonie, et mon cœur en proie aux souvenirs si poignants qui se dressaient devant moi comme des fantômes menaçants, bondit dans ma poitrine au point de la rompre. Depuis ce fatal soir je ne connus plus le sommeil. A toutes les heures de cette horrible nuit qui suivit la rencontre de Charles et la vue du portrait du pauvre Léon De Polymieux, je voyais toujours un spectre sanglant à mes côtés.... Quelles sont donc ces deux autres victimes, ces deux fins déchirants que la mort de Léon a causés? Sans doute cette infortunée jeune veuve que je vis tomber aux pieds de son mari au moment où il expirait; et peut-être son fils ou sa mère!...

Quand le jour fut venu je me souvins de la menace de Charles et de la savoirs bien capable de l'exécuter. D'abord, lassé de tant de remords, de tant d'insomnies, de tant de dou-

leurs, il me vint à l'idée de rester et d'attendre l'arrivée de ceux qui viendraient m'arrêter, pour me faire arrêter, condamner à mort et par là m'ôter fin à une existence si affreuse, mais je changeai bientôt d'avis, et réunis tant ce que je pouvais avoir je partis en toute hâte. C'était un jour de fête, je quittai la ville de Toulouse et comme aucune voiture ne partait de suite, je me mis en route à pied. Quand j'arrivai à Muret, les cloches sonnaient à grande volée, et les fidèles joyeux et parés, entraient en foule dans l'église que les fleurs de la saison embellissaient. Machinalement j'y entrai. Et à peine me fus-je agenouillé qu'un prêtre, déjà courbé par les ans monta dans la chaire, et au milieu d'un solennel silence qui me parut lugubre, il prononça d'une voix terrible en se tournant vers moi ces paroles plus terribles encore : "Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?"

Je me cachai le visage dans les mains; il me sembla que c'était pour moi que ces paroles avaient été prononcées. Dans ce saint sanctuaire où l'on se décharge du fardeau de ses péchés, où les fidèles s'y assemblent dans leurs joies et leurs tristesses, où on y cherche un asile contre les iniquités, je ne trouvais que désespoir. Je croyais que je portais l'enfer avec moi. Et les yeux hagards, les vêtements en désordre, je me frayai un passage au milieu de la foule et je m'enfuis à toutes jambes. Je marchai je ne sais combien de temps, j'allai je ne sais où, mais semblable à un fou, je devrais l'espace que je parcourais. Sou-

vent la pensée de la mort, du suicide vint se présenter à mon esprit, mais je ne voulais pas l'envisager. Je m'engageai dans les montagnes si hautes et si solitaires de la Méditerranée à l'Océan. Je ne voyais nulle habitation, nul être humain. Je m'engageai plus avant encore et bientôt je me vis au milieu d'un immense désert où je croyais que nul pas d'homme n'avait jamais foulé le sol. Je restai là plusieurs jours, mais la faim se faisant sentir je sortis de ces lieux sauvages. Je tentai un dernier voyage. Je traversai la France en toute hâte et j'allai en Suisse, croyant éprouver quelque distraction. Je me rendis dans la vallée de Sion et je me mis à chasser du matin au soir, et la nuit je ne dormais pas, je demandais aux philosophes et aux sages anciens et modernes un peu de consolation et un peu plus de matérialisme. Je me lançai dans toutes les jouissances matérielles, mais cette dernière déception fut bien vite envolée et le remords revint toujours à moi plus terrible et plus menaçant. Oh! que la vie me parût lourde à porter!

Un jour, après avoir longtemps erré dans les montagnes où à chaque pas s'ouvre un précipice, un abîme sans fin, je m'en revenais seul avec un petit père que j'avais rencontré en route; je traversais une gorge profonde et obscure, enroulée entre deux chaînes de hautes montagnes, dont les cimes inclinées, menaçaient de s'écraser au fond du précipice, où un effroyable torrent fait entendre sa voix mugissante à une profondeur que je ne pouvais voir; je devrais l'espace que je parcourais. Sou-

mesurer l'immensité. L'air et la lumière manquent et la terre disparaît à la fois. Une haie gigantesque de sapins noirs et épais dont les cimes se perdent dans les nues et dont les premières branches s'enfouissent dans l'abîme, m'obligeait aux ondes ténébreuses leurs flots de sombre verdure... Tout était noir, tout était lugubre dans ces lieux qu'il me semblait voir encore; et pourtant mon âme était plus noire encore. L'impitoyable remords me faisait plier sous son poids vengeur, et flétri par le chagrin, accablé par le malheur j'envisageais le sort de ces blocs de roche qui, hier encore, couronnaient ces hautes montagnes et qui aujourd'hui gisaient obscurs et brisés au fond de l'abîme. Le néant m'était apparu comme un refuge. De hauts sapins, morts dans un seul hiver, comme une joyeuse vie en un jour, balançaient autour de moi leurs tête dépourvues, hier encore si belles et si vives. Le petit père me précédait de quelques pas. J'arrivai à un endroit où le sentier s'enfonçait dans le flanc d'un rocher et là, où se trouvait en présence d'un précipice dont on n'a jamais pu mesurer la profondeur. Seulement l'on entend l'eau qui mugit et qui écumait bouillonnant au fond de l'abîme. Un silence effrayant se faisait entendre autour de moi. Je m'arrêtai et contemplai le gouffre. Pourquoi toujours d'aller? pensai-je; ne suis-je pas un homme mort et flétri?... et ma vie n'est-elle pas ma plus précieuse redoutable que la mort la plus affreuse?... J'étais ivre de désespoir; je me semblais tout tourner autour de moi. Un pas, un élan, et tout est